

**Enquête publique du lundi 26 septembre 2011 au vendredi 28 octobre 2011 inclus**, sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral.

[http://www.haute-savoie.gouv.fr/06\\_protection\\_populations/065\\_industriel\\_agricole/0653\\_ppa\\_vallee\\_arve/index.php](http://www.haute-savoie.gouv.fr/06_protection_populations/065_industriel_agricole/0653_ppa_vallee_arve/index.php)

Association **OÏKOS KAÏ BIOS** 1, place de la Libération 74 100 Annemasse

**Deux contributions ont été apportées, le 11 et le 20 octobre 2011.**

### **1. Première contribution mardi 11 octobre à Bonneville.**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Nous regrettons que le projet d'écotaxe poids lourds ne soit pas mis en œuvre alors que

➤ D'une part, le 28 juin de cette année 3496 camions TIR ont traversé la vallée (source bulletin n° 23 de l'association pour le respect du site du Mont Blanc (ARSMB), créant une pollution par les particules fines dommageable à la santé sans aucune contrepartie de type pollueur-payeur en dépit de l'avertissement de la Commission Européenne à la France « pour manquement persistant à ses obligations en matière de pollution »

➤ D'autre part, les préconisations de l'ARSMB ne semblent pas avoir été écoutées. En témoigne le déni du ferroutage par le représentant des transports routiers lors de la réunion plénière du 11 avril 2011 à Bonneville.

Nous souhaiterions que ce Plan de Protection de l'atmosphère englobe la basse vallée de l'Arve, l'accès au Tunnel du Mt Blanc concernant toute la vallée.

Nous craignons que le Plan de Protection de l'atmosphère, à l'instar du Grenelle de l'Environnement au sujet duquel nous attendons des mesures concrètes, ne mette pas tout en œuvre pour freiner la pollution dans la vallée.

Une contribution plus complète sera apportée ultérieurement par l'association. Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour Oïkos Kaï Bios la présidente

### **2. Deuxième contribution**

Annemasse, le 20 octobre 2011

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Oïkos Kaï Bios dont le siège est à Annemasse souhaite apporter un complément à la contribution qu'elle a déposée en mairie de Bonneville le 11 octobre (1).

Cette étude nous a appris beaucoup de choses.

Pour exemple l'écobuage. Alors qu'aujourd'hui de nombreuses municipalités fournissent à prix modique des composteurs, nous ne comprenons pas que cette pratique persiste. Son interdiction est une nécessité écologique.

Par contre l'importance donnée au chauffage et en particulier aux cheminées qui constitueraient la moitié de la pollution en « particules fines » ou PM10 nous semble abusive. Voudrait-on culpabiliser les citoyens et dédouaner les utilisateurs de gazole ? Les effets du

Diesel sont en effet bien connus pour leur impact en matière de particules fines (PM10), d'oxydes d'azote (NOx) sans oublier le gaz carbonique. Oublie-t-on aussi l'industrie et la pollution aux hydrocarbures (HAP) ?

### **Le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère**

Nous confirmons notre remarque sur l'étendue du territoire du PPA.

En effet, l'agglomération d'Annemasse (plus de 70 000 habitants) est un pôle important et ne saurait être séparée du reste de la vallée. Arthaz n'est qu'à quelques km d'Amancy. De même aussi pour Reignier à la limite de Cornier.

La rivière et ses affluents ne sont-ils pas l'élément central comme nous l'avons constaté lors de l'enquête publique du SM3A. Quant aux frontières, le Salève pourrait en être une comme le Môle l'est à Bonneville.

En effet, le document « Etude d'impact » page 159/180 de l'enquête publique du SM3A en juillet, mentionnait pour diverses stations, de Gaillard à la haute vallée de l'Arve, une pollution industrielle semblable avec des teneurs en métaux préoccupantes.

### **Au sujet de la pollution : contrôle et analyse**

Nous avons remarqué en juillet, lors de l'enquête mentionnée plus haut (SM3A), l'absence de mention des hydrocarbures (HAP) et des PCB, que ce soit à la station de Passy ou à celle de Gaillard alors que la station d'Arches marquait des taux non négligeables.

Nous constatons dans le document de référence de la présente enquête, page 16/129, que les stations de Passy, de Chamonix et des Bossons ne tiennent compte ni des HAP ni des PCB. C'est regrettable.

La pollution par les NOx et les HAP provient en grande partie, comme l'indique le document page 53/129, des transports et de l'industrie.

Comme nous le pointions le 11 octobre, l'écotaxe poids lourds tarde à être mise en œuvre.

Nous souhaitons aussi que les alternatives à la voiture et aux transports routiers soient mieux développées, et rapidement.

### **Les mesures envisagées**

➤ Si les comportements individuels doivent être encouragés comme le compostage des déchets verts ou une conduite automobile plus écologique (liste non exhaustive), ils passent aussi par une réforme à tous les niveaux :

- Les professionnels du chauffage : pour exemple, un de nos membres s'est entendu dire par un chauffagiste que « pour ne plus avoir de problème avec vos vannes thermostatiques (bulles d'air), laissez vos radiateurs ouverts au maximum ». Un courrier à l'employeur et un autre à la chambre des métiers sont restés sans réponse.

- Les peintres en bâtiment : la pollution par les solvants et peintures est avérée alors qu'il existe des produits moins agressifs, que ce soit pour les particuliers ou pour les professionnels. Aucune des enseignes connues n'en commercialisent et les artisans sont réticents à modifier leurs pratiques, de surcroît au détriment de leur santé.

➤ L'écobuage et le chauffage : nous avons développé notre point de vue au début de cette contribution. Nous souhaiterions les mêmes exigences au niveau des entreprises qui brûlent parfois des déchets très toxiques.

➤ La limitation des vitesses : sauf pour ceux qui empruntent les autoroutes, comment est envisagée l'information ? Les panneaux lumineux des villes pourraient y faire des annonces là où est affiché l'indice de qualité de l'air. D'autres modes de diffusion sont à étudier en dehors de la presse locale pas toujours lue.

On pourrait aussi limiter partout les vitesses à 80 km/h sur route et 120 km/h sur autoroute.

Nous souhaiterions que l'on s'inspire de ce qui se passe en Suisse où le ferroutage est largement développé. En outre les taxes payées sur les autoroutes par les poids lourds y sont dissuasives.

➤ A propos plus spécifiquement des poids lourds, en complément du ferroutage, le GPL ne pourrait-il pas être encouragé ?

La promotion du Diesel a été très importante pour tous les types de véhicule. Or, les filtres à particule ont leurs limites, ceci nous a été confirmé par des professionnels dans le domaine des transports en commun. La température qui permet de brûler les particules n'étant jamais atteinte (vitesse limitée en ville notamment), les autobus les « relâchent » dans la nature !

Nous nous permettons de rappeler que le GPL

\* émet environ 20 g/km de CO<sub>2</sub> en moins que l'essence ou le gazole

\* n'émet aucune PM<sub>10</sub> (0,085 g/km pour le gazole)

\* émet seulement 0,06 g/km oxydes d'azote contre 0,28 pour l'essence et 0,7 pour le gazole

\* émet 0,3 g/km de CO tandis que l'essence en émet 1,5 et le gazole 0,7...etc.

(Source : document de Renault datant de juillet 95, il est très difficile d'obtenir des données des constructeurs).

Aux Pays Bas, l'entreprise Prins travaille à un projet « duel fuel » pour les poids lourds (2).

C'est moins coûteux et moins polluant, alors pourquoi ne pas y accorder plus d'intérêt.

Nous souhaiterions que l'industrie française travaille à de tels projets et il en existe sans doute d'autres encore plus novateurs. Nous souhaitons que des aides soient accordées pour une réelle évolution des modes de carburation.

Une réorganisation du système de primes tenant compte de toutes les formes de pollution s'impose aussi si l'on veut lutter efficacement pour une meilleure qualité de l'air.

Il conviendrait encore d'éviter les conflits d'intérêts entre les constructeurs automobiles et les sociétés pétrolières. Les économies de carburant n'ont hélas pas toujours été le souci principal des constructeurs automobiles. Le retard dans ce domaine est considérable.

➤ Nous apprécions les efforts réalisés par les industriels (pages 50 et 51/129 du document), permettant à terme une réduction de 60% des HAP. La législation l'a permis, par un arrêté préfectoral. Nous espérons que d'autres actes de législation seront posés dans ce sens.

Nous regrettons que les municipalités et autres collectivités locales ou nationales aient parfois peu montré l'exemple. N'est-on pas attaché, dans notre pays, à démolir pour reconstruire ensuite : le train de Samoëns en est un exemple ainsi que le tram à Annemasse pour rester dans le sujet de la présente enquête. Ce gaspillage des deniers publics est inacceptable, surtout en période de crise. Nous espérons que les mesures prises iront dans le sens d'une gestion plus économe avec une prise en charge effective par ceux qui ne respectent pas l'environnement.

Pour en revenir à la réunion du 11 avril, il est regrettable de constater que, à notre connaissance, fort peu des souhaits émis par l'ARSMB (association pour le respect du site du Mont Blanc) n'aient été envisagés.

Le développement durable n'est pas qu'un concept. Les associations de défense de la nature ne doivent pas être tenues à l'écart ou jouer le rôle de figurants. Le respect de la nature doit être au cœur des décisions, quel que soit le coût – en privilégiant les investissements à long terme, dans le sens d'un meilleur respect de l'environnement, comme le traitement des

fumées mentionné page 50/129 – sinon le réchauffement du climat déjà bien marqué sera irréversible.

**En conclusion,**

**Edicter plus de contraintes environnementales est une nécessité pour conserver à chacun une qualité de vie acceptable. La santé publique doit être au cœur des préoccupations, elle est l'un des marqueurs d'un environnement pollué.**

**La baisse du trafic routier (personnes et fret international) devra être effective à court terme : tram-train, report nodal des marchandises...sans oublier la limitation des vitesses et les efforts des constructeurs automobiles.**

**Outre les mesures prévues dans le plan, qu'elles soient au niveau industriel, au niveau des transports « poids lourds » ou individuels, nous espérons que des innovations seront encore apportées, l'écotaxe poids lourds mise en œuvre et l'« eurovignette 3 » instaurée. En effet, le 7 juin, le Parlement européen a inscrit dans ses textes le principe du pollueur-payeur et la France doit montrer qu'elle fait de réels efforts, sauf à payer encore plus d'amendes. (3)**

**Avec l'agrandissement du territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère à la basse vallée de l'Arve, le développement des transports en commun et du ferroutage ainsi que des campagnes d'information à tous les niveaux, nous espérons que le présent plan saura améliorer la qualité de l'air pour une protection de l'environnement digne d'un pays civilisé.**

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour Oïkos kai Bios

la présidente

N.B. : Nos commentaires à propos de la réunion du 11 avril et de la pollution en général sont disponibles à cette adresse <http://www.cyberacteurs.org/forum/viewtopic.php?f=24&t=10837>

(1) Première contribution déposée mardi 11 octobre à Bonneville :

« Nous regrettons que le projet d'écotaxe poids lourds ne soit pas mis en œuvre alors que

D'une part, le 28 juin de cette année 3496 camions TIR ont traversé la vallée (source bulletin n° 23 de l'association pour le respect du site du Mont Blanc (ARSMB), créant une pollution par les particules fines dommageable à la santé sans aucune contrepartie de type pollueur-payeur en dépit de l'avertissement de la Commission Européenne à la France « pour manquement persistant à ses obligations en matière de pollution »

D'autre part, les préconisations de l'ARSMB ne semblent pas avoir été écoutées. En témoigne le déni du ferroutage par le représentant des transports routiers lors de la réunion plénière du 11 avril 2011 à Bonneville.

Nous souhaiterions que ce Plan de Protection de l'atmosphère englobe la basse vallée de l'Arve, l'accès au Tunnel du Mt Blanc concernant toute la vallée.

Nous craignons que le Plan de Protection de l'atmosphère, à l'instar du Grenelle de l'Environnement au sujet duquel nous attendons des mesures concrètes, ne mette pas tout en œuvre pour freiner la pollution dans la vallée.

Une contribution plus complète sera apportée ultérieurement par l'association. »

(2) <http://www.prinsautogas.com/en/markets/transport/transport.html>

(3) « Avertissement de la Commission Européenne à la France « pour manquement persistant à ses obligations.... »

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1786&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en> et

<http://www.vosdroitsdirect.com/particuliers-news-971-avertissement-pour-non-respect-des-normes-europeennes-en-matiere-de-qualite-de-l-air.html>.